



IMMATRICULATION DE VOTRE ENTREPRISE PERSONNELLE

Date : 01/06/2022

Service émetteur : Centre de Formalités des Entreprises - CMA Grand Est

Formulaires :

- [Formulaire P0](#) – dûment rempli et signé, en deux exemplaires

Dans le cas où le dossier est transmis par un mandataire, joindre le pouvoir en 2 exemplaires

Documents relatifs au chef d'entreprise :

- Copie recto verso de la carte d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité
- Déclaration de non condamnation avec filiation
- Copie de l'attestation de suivi de stage de préparation à l'installation (le cas échéant)
- Déclaration de qualification accompagnée des justificatifs (diplômes et/ou certificats de travail)
- Autorisation de communication à des tiers
- Attestation d'information au conjoint si marié ou Pacsé sous le régime de la communauté

En cas de mention de conjoint collaborateur : copie du livret de famille ou récépissé du PACS

Si vous pouvez bénéficier de l'ACCRES : présenter les documents justificatifs selon votre profil

Documents relatifs au siège social :

- Justificatif de l'adresse de l'entreprise : bail, facture, autorisation du propriétaire,
- Si achat de fond : copie de l'acte enregistré et annonce légale (sauf en cas de fonds artisanal),
- Si location-gérance : copie du contrat de location-gérance et annonce légale.

Tarifs (à vérifier auprès du Centre de Formalités avant règlement) :

- Règlement obligatoire à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat :

- Artisan : 177,00 €

- Artisan / Commerçant : 147,00€

- Si activité commerciale, règlement à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce :

8,03 € si régime sous communauté de bien

Et, selon le mode de création:

24,08 € pour une création,

50,84€ pour un achat ou une location gérance.